

COMPTE RENDU Séance du 9 juillet 2013 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le neuf juillet deux mil treize à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. GARET Philippe, M. COUSINA Denis, Mme MARCHANDISE Valérie, M. DELORME Joël, M. PARMANTIER Bernard.

Absents excusés : Mme JAFFRE Michèle, M. CONSTANT Philippe

Absents ayant donné procuration : M. WAVREILLE Bernard à M. SUPPLY Michel et M. COUSINA Raymond à M. COUSINA Denis.

Absent : M. GUILLOT Serge.

Mr Philippe GARET a été nommé secrétaire.

Date de convocation : le 2 juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est approuvé.

I. **DELIBERATIONS**

➤ **Délib n° 20/2013 Décision modificative pour le paiement du FPIC 2013**

Mr le Maire rappelle que conformément aux orientations fixées par le parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Le montant prélevé au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) en 2012 était de 455 €.

Pour le BP 2013 une somme de 1800 € a été allouée selon les indications de l'Association des Maires de la Marne. Or il s'avère que le montant prélevé en 2013 est de 3265 € (soit 7 fois plus qu'en 2012).

En effet le mode de calcul était uniquement fonction du potentiel financier en 2012, alors qu'en 2013, il est calculé en fonction du potentiel financier et du revenu moyen par habitant.

Mr SUPPLY informe l'assemblée que la Communauté de Communes a interrogé le préfet à ce sujet car toutes les communes de la CCCV sont concernées par cette forte augmentation.

Les membres du conseil décident donc à l'unanimité d'opérer le virement de crédit suivant:

Crédit à réduire :

Chapitre 011

Compte 61522 (Entretien des bâtiments) pour - 2000,00 €

Crédit à ouvrir :

Chapitre 014

Compte 73925 (Reversement sur FPIC) pour + 2000,00 €.

➤ **Délib N° 21/2013 Recrutement d'un agent non titulaire pour remplacer un agent indisponible**

L'agent communal en charge de l'entretien des espaces verts prenant ses congés d'été du 29 juillet au 16 août 2013 inclus, la commune a recherché un remplaçant pour la période du 22 juillet au 16 août 2013.

Un candidat a présenté sa candidature qui a été acceptée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3-1,
Considérant qu'il convient pendant la période estivale de remplacer l'agent technique indisponible pour congés annuels dans l'entretien des espaces verts,
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire :
- à effectuer la déclaration unique d'embauche
- à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

➤ **Délib N° 22/2013 Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement VRD du chemin du Dresfervuoin**

Mr le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération N° 5/2010, il a lancé une consultation pour la recherche d'un nouveau maître d'œuvre. L'appel d'offres a été publié le 3 juin 2013 et la date limite de réception des offres a été fixée au 26 juin 2013.

De nombreux dossiers ont été retirés et 8 entreprises ont répondu.

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics relatifs aux marchés à procédure adaptée,
Vu la procédure adaptée lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation des travaux connexes,

Considérant les offres des candidats déposées,

Considérant l'avis de la commission MAPA en date du 1^{er} juillet 2013,

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement VRD du chemin du Dresfervuoin a été attribué à la société SOFIM pour un montant de 5 000 € HT.

➤ **Délib N° 23/2013 Autorisation de signature de la convention INRAP pour le diagnostic archéologique du projet salle des fêtes**

Mr le Maire informe les conseillers que suite à la réception de l'arrêté préfectoral concernant l'opération de diagnostic archéologique prescrit par l'Etat et notifié à l'INRAP le 25 avril 2013, ce dernier a adressé un questionnaire à remplir ainsi qu'un projet de convention soumis au vote du conseil.

Les membres du conseil,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,

Décident à l'unanimité,

D'autoriser Mr le Maire à signer ladite convention avec l'INRAP ainsi que les procès verbaux qui en découleront.

➤ **Délib N° 24/2013 Procédure de rétrocession des terrains le long de la ligne LGV Est Européenne**

Mr Le Maire explique que dans le cadre des opérations de régularisations foncières de la LGV Est Européenne, des réunions ont été organisées entre RFF et les communes.

A l'aide des plans établis par les services topographiques de la SNCF, ces rencontres ont permis d'identifier les voiries latérales sous emprises à rétrocéder aux Associations Foncières ou aux communes.

Pour permettre la publication des actes à venir, les documents d'arpentage ont été réalisés.

A cet effet, la société INEXIA a adressé une promesse de vente synallagmatique concernant les voiries latérales rétrocédées par RFF à l'euro symbolique.

Mr le Maire précise que tous les frais seront à la charge du vendeur.

Après avoir pris connaissance des termes du contrat,

Les membres du conseil,

Décident à l'unanimité,

D'autoriser Mr le Maire à signer les promesses de vente pour la rétrocession à l'euro symbolique des voiries latérales et/ou rétablissements de voirie réalisés dans le cadre de la construction de la LGV Est Européenne.

➤ **Délib n° 25/2013 Installation du columbarium**

Lors de la dernière réunion de conseil, Mr Denis COUSINA avait présenté les devis des trois sociétés (PECHENARD, GRANIMOND, RENARD) ayant répondu à la consultation lancée par la commune. Il rappelle qu'il avait été demandé un autre devis à la société GRANIMOND pour un columbarium avec des cases de dimensions 40*40*40. Le nouveau devis d'un montant 750 € HT par case constitue l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après avoir entendu l'exposé de Mr COUSINA Denis,

Les membres du conseil,

Décident à l'unanimité,

De retenir la société GRANIMOND pour la pose d'un columbarium de 10 cases ainsi que la réalisation d'un jardin du souvenir en granit gris du Tarn, pour un montant tout compris de 7 880 € HT.

➤ **Renouvellement du contrat d'acquisition des logiciels et des prestations de services du secrétariat de mairie**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'étant donné que le contrat d'acquisition des logiciels (SEGILOG) servant à la gestion des affaires communales arrive à échéance le 31 août 2013, il souhaite renouveler celui-ci pour une nouvelle période de trois années pour un tarif de : 1773.00 € HT/an pour la cession de droits d'utilisation, et de 197.00€ HT /an pour la maintenance.

II. QUESTIONS DIVERSES

✘ **DIA n°5/2013**

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur la parcelle n°25 de référence ZC106 de la Zone des Blancs Fossés pour une superficie de 2720 m².

✘ **DIA n°6/2013**

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les parcelles N° 9 et 27 de référence X502 et X602 dans la Zone des Blancs Fossés pour une superficie de 1392 m².

Cette DIA annule et remplace la DIA N° 3/2013.

✘ **Point sur le Litige du Dresfervoisin**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une réunion entre les représentants de la Communauté de Communes, les riverains, les maîtres d'œuvre de la CCCV et de la commune, a eu lieu le 9 juillet 2013 en mairie. En effet, un courrier avait été adressé aux différents riverains pour leur demander à nouveau de localiser les emplacements des différents branchements souhaités : ceci dans le but de compléter l'avant projet établi par la Communauté de Communes et son maître d'œuvre la CEREG. Un délai de réflexion a été accordé aux riverains jusqu'au 22 juillet 2013 date limite de dépôt des projets de raccordement de chaque parcelle.

✗ Document unique

Mr SUPLY informe les conseillers qu'un représentant du Centre de Gestion est venu le 11 juin pour réaliser un diagnostic des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité du personnel communal. Une synthèse pour toutes les communes de la CCCV sera présentée avant la fin de l'année.

✗ Aménagement atelier communal

Le devis complémentaire demandé à BAUDOUX pour la réalisation d'un garde corps sur la plate forme est accepté pour un montant de 910 € HT.

✗ Projet MACARON BLEU

Le Maire informe les conseillers que Mme WATREMET de la Boulangerie « le Macaron Bleu » à Bezannes l'a rencontré pour un projet de distribution de pain innovant : en distributeur automatique. En effet, ce système a déjà été testé à Bezannes et la gérante souhaite en installer sur d'autres communes.

Le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à sa demande.

✗ Présentation du projet de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Mr SUPLY informe l'assemblée de la réunion qui s'est tenue le 8 juillet au Conseil Général concernant l'évolution des communes de la Marne vers le Très Haut Débit.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération
20/2013	Finances	DM pour le paiement du FPIC
21/2013	Personnel	Remplacement d'un agent communal indisponible
22/2013	Travaux	Attribution marché maîtrise d'œuvre Dresferuvoin
23/2013	Travaux	Autorisation signature fouilles archéologiques SDF
24/2013	Domaine communal	Rétrocession chemins par RFF
25/2013	Cimetière	Installation d'un columbarium